

Chemin de Vérité

Jésus dit : Je suis le chemin, la vérité et la vie. Nul ne vient au Père que par moi. Jean 14.6

Vol. 6, No. 3

publié par des Églises du Christ

Les fêtes religieuses

Les hommes ont toujours éprouvé ce désir naturel de se réjouir. Ainsi, à travers les âges, ils ont toujours eu des moments de réjouissance populaire : les fêtes. Cette tendance se retrouve aussi bien dans l'histoire profane que dans l'histoire biblique.

Mais compte tenu du fait que les fêtes dites religieuses pullulent aujourd'hui, il nous apparaît plus que nécessaire de nous poser des questions : Est-il biblique de célébrer des fêtes religieuses aujourd'hui ? Pour répondre à cette interrogation, nous essayerons d'examiner toutes les fêtes religieuses une à une pour voir les conditions dans lesquelles elles ont été instituées et surtout s'il faut toujours leur accorder de l'importance.

I. LES FÊTES JUIVES

1) LA PÂQUE

(Exode 12.1-28; Lévitique 23.4-7)

Le nom signifie « passé par-dessus ». La fête a lieu pendant huit jours entiers, c'est-à-dire à partir du 14^e jour du 1^{er} mois de l'année jusqu'au 21^e jour selon le calendrier juif.

Mais déjà au 10^e jour, l'on doit prendre un agneau ou un chevreau mâle, sans défaut, ayant un an, pour l'immoler le 14^e jour. On met son sang sur les portes de la maison. L'agneau est rôti au feu et mangé la nuit même avec des pains sans levain et des herbes amères. Pendant le dîner, l'on doit manger précipitamment tout en ayant les reins ceints, les souliers aux pieds et le bâton

à la main. L'on ne doit pas conserver de la viande pour la manger le lendemain matin. Pendant le reste des sept jours (du 15 au 21) l'on doit manger uniquement des pains sans levain. Cette fête commémore la délivrance du peuple juif de l'Égypte (voir Deutéronome 16.1-3). Il n'y a pas plusieurs pâques dans la Bible. C'est la seule dont la Bible parle. Elle n'est plus en vigueur, comme toutes les autres fêtes que nous verrons d'ailleurs (je donnerai la raison sur d'autres pages). De plus, ceux qui voudraient l'observer doivent respecter scrupuleusement les règles ci-dessus énumérées concernant sa célébration.

2) LA PENTECÔTE OU FÊTE DES PRÉMICES

(1^{res} récoltes) Elle est aussi appelée « fêtes des Semaines » (Nombres 28.26).

Pendant la moisson, l'on apporte une gerbe des prémices au sacrificateur qui l'agitiera le lendemain du sabbat. Le même jour, on offre en holocauste à l'Éternel un agneau d'un an, sans défaut. On y ajoute $\frac{2}{10}$ de fleur de farine pétrie à l'huile, puis on fait une libation de $\frac{1}{4}$ de hin de vin (Lévitique 23.10-14).

Sept semaines après cette cérémonie, on passe à la fête proprement dite (Deutéronome 16.9,10) : on apporte deux pains faits de $\frac{2}{10}$ de fleur de farine cuits avec du levain pour être agités ; ensuite on offre en holocauste sept agneaux d'un an, un jeune taureau, deux béliers. On y ajoute l'offrande et la libation ordinaires, puis on offre un bouc en sacrifice d'expiation et deux agneaux

d'un an en sacrifice d'actions de grâces (voir Lévitique 23.15-21).

C'est l'Éternel qui choisissait le lieu où cette fête devait être célébrée. Elle n'avait lieu donc qu'à Jérusalem selon l'indication du Seigneur (Deutéronome 12.11,12; 1 Rois 8.1,29,30).

3) LA FÊTE DES TABERNACLES

(Lévitique 23.33-36; Deutéronome 16.13-17)

C'est la fête de la moisson à la fin des récoltes. Elle dure une semaine entière (7 jours) : elle commence le 15^e jour du 7^e mois. Pendant ces jours, l'on offre à l'Éternel des sacrifices consumés par le feu, on se réjouit et on fait des dons selon sa prospérité (Deutéronome 16.17). Mais il n'est pas question de vente aux enchères comme dans certaines Églises. Pendant ces sept jours, l'on doit demeurer sous des tentes (Lévitique 23.42).

4) LA FÊTE DES TROMPETTES

(Nombres 29.1-6; Lévitique 23.24)

C'est un jour de repos publié au son des trompettes. Ce jour, l'on offre à l'Éternel des sacrifices consumés par le feu : on offre en holocauste un jeune taureau, un bélier, sept agneaux d'un an sans défaut. On y ajoute une offrande de fleur de farine pétrie à l'huile : $\frac{3}{10}$ pour le taureau, $\frac{2}{10}$ pour le bélier et $\frac{1}{10}$ pour chacun des agneaux. Beaucoup d'autres sacrifices sont encore faits. Cette fête a lieu le 1^{er} jour du 7^e mois.

5) LE JOUR DES EXPIATIONS

(Lévitique 23.26-31; Exode 30.10; Hébreux 9.7-28)

C'était un jour où les Juifs s'humiliaient pour le pardon de leurs péchés. Le souverain sacrificateur apporte du sang dans la partie du tabernacle appelée le saint des saints pour l'expiation de ses

péchés et ceux du peuple. Cela a lieu une fois par année, au 10^e jour du 7^e mois.

6) LA FÊTE DES PURIM

(Esther 9.17-22)

Elle a lieu le 14^e jour du mois d'Adar (12^e mois). C'est un jour de réjouissance pendant lequel on distribue des dons aux indigents, où l'on pratique la générosité. Cette fête fut instituée pour commémorer la délivrance des Juifs au temps d'Esther.

7) LA FÊTE DE LA DÉDICACE

(Jean 10.22)

Elle fut instituée en 164 av. J.-C. par Judas Maccabée et ses frères en souvenir de la purification du temple après les trois ans d'occupation syrienne.

8) LE SABBAT

(Deutéronome 5.12-15; Lévitique 23.1-3)

Il a lieu chaque samedi. C'est un jour solennel pendant lequel aucun ouvrage n'est permis : chacun doit rester à sa place ; l'on ne doit pas faire de feux ; ce qu'on doit manger est préparé le vendredi... Ce jour devait rappeler aux Israélites leurs années d'esclavage en Égypte, et le fait que Dieu les en avait délivrés, lui qui s'est reposé le 7^e jour après avoir créé toutes choses.

Ce sont là les fêtes dont la Bible parle. Toutes les autres que nous verrons maintenant ne sont que des ordonnances d'hommes. Mais comme je le disais, même ces fêtes qui étaient observées par les Juifs sous l'Ancien Testament ne sont plus en vigueur aujourd'hui. Et ceux qui veulent les observer à tout prix les dénaturent puisqu'ils ne respectent pas les conditions de leur célébration que nous venons de résumer.

II. LES FÊTES NON BIBLIQUES

1) LA NOËL

« anniversaire de Jésus »

Selon une tradition très répandue, Jésus serait né le 25 décembre, ce qui est douteux quand on sait que dans ce mois il fait un mauvais temps en

Édition bimestrielle
CHEMIN DE VÉRITÉ, éditeur Barry Baggott
s/c Crieve Hall Church of Christ
4806 Trousdale Drive
Nashville, TN 37220 USA
Abonnements gratuits ; anciens numéros disponibles à
www.chemindevérité.com

Palestine (c'est l'hiver) et les bergers n'avaient pas l'habitude de veiller dehors. Or, à la naissance de Jésus, les bergers veillaient dans les champs avec leurs troupeaux (Luc 2.8-11).

De plus, nulle part dans la Bible, il n'est fait mention de la commémoration du jour anniversaire de Jésus. C'est la preuve évidente que les premiers chrétiens n'ont pas observé Noël. Certes les hommes fêtent leurs anniversaires de naissance, et il apparaît tout à fait logique de fêter l'anniversaire de celui qui est notre Sauveur. Mais si le Seigneur lui-même n'a pas cru bon d'instituer une telle fête, ce n'est pas à nous de le faire. Rappelons-nous que nous ne devons rien ajouter au message biblique, car « *quiconque va plus loin et ne demeure pas dans la doctrine de Christ n'a point Dieu* » (2 Jean 9; lire aussi Apocalypse 22.18,19; Galates 1.6-9).

2) L'ASSOMPTION

D'après la tradition, Marie mère de Jésus serait montée au ciel après sa mort. L'Assomption commémorerait donc cette mystérieuse montée. Mais lisez toute la Bible; vous serez peut-être surpris de constater que ni cette fête ni l'événement qu'elle est censée commémorer n'y est mentionné. Ce n'est qu'une autre invention de l'imagination « fertile » des hommes.

3) L'ASCENSION

Contrairement à l'Assomption, l'Ascension est un événement réel. C'est la montée du Christ au ciel (Actes 1.9). Mais dans la Bible, aucune fête ne fut instituée en mémoire de cette montée. On ne trouve aucun exemple dans la Bible qui suggère que les apôtres et les premiers chrétiens ont observé cette fête.

4) LA FÊTE DES RAMEAUX

Les gens pensent que la Bible ordonne de célébrer la fête des Rameaux. Mais il n'en est rien. Tenez! Un jour, Jésus entra à Jérusalem sur un ânon. Ce fut un jour de réjouissance : la plupart des gens de la foule étendirent leurs vêtements

sur le chemin; d'autres coupaient des branches d'arbres et en jonchèrent la route et tous criaient : « *Hosanna! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur!* » Ce fut un événement unique qui ne fut pas commémoré par les apôtres et les premiers chrétiens (lire Marc 11.1-10). D'ailleurs, comment cela pouvait-il se faire quand on sait que Christ est monté au ciel? Qui pourrait monter sur l'ânon et devant qui pourrait-on étendre les vêtements? À qui pourrait-on dire : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur »? Autant de choses qui montrent encore que cette fête n'est qu'une institution humaine.

Les hommes ont institué de leur propre chef beaucoup d'autres fêtes que je ne pourrai citer ici (Toussaint, fête en l'honneur de Jean-Baptiste...). Sachons toutefois que nous ne devons pas observer ces traditions aux dépens de la Parole de Dieu.

III. POURQUOI LES FÊTES JUIVES NE SONT-ELLES PLUS EN VIGUEUR ?

Les fêtes juives sont les seules dont la Bible parle. Toutes les autres qui sont inventées par les hommes sont à écarter. Mais je soutenais tantôt que même les fêtes juives ne doivent plus être célébrées, car elles ne sont plus en vigueur. Je vais m'expliquer.

Toutes ces fêtes faisaient partie de la loi, et cette loi a été abolie sur la croix : « *...ayant anéanti par sa chair la loi des ordonnances dans ses prescriptions...* » (Éphésiens 2.15). [L'expression « la loi » désigne d'abord l'ensemble des commandements de Dieu pour Israël, en particulier ceux que Moïse communiqua à ce peuple au Sinaï (Exode 20). Par extension, la loi vint à désigner parfois les livres où sont consignés ces commandements, c'est-à-dire essentiellement les cinq premiers livres de la Bible. L'expression, « la loi » est alors synonyme de « les livres de Moïse ». En un sens encore plus large, elle désigne l'ensemble de l'Ancien Testament. C'est dans ce dernier sens qu'il faut comprendre ce terme dans cette leçon.] L'apôtre Paul disait donc aux Colossiens : « *Que personne donc*

ne vous juge au sujet du manger ou du boire, ou au sujet d'une fête, d'une nouvelle lune, ou des sabbats : c'était l'ombre des choses à venir, mais le corps est en Christ » (Colossiens 2.16,17). Le même Paul était exaspéré de constater que les Galates observaient toujours les fêtes juives : « *Vous observez les jours, les mois, les temps, les années ! Je crains d'avoir inutilement travaillé pour vous* » (lire Galates 4.9-11).

D'ailleurs, la Bible dit qu'il ne faut pas extraire des ordonnances de la loi pour les pratiquer ; autrement l'on est tenu d'observer toute la loi (cf. Galates 3.10; 5.2,3), à savoir, faire des sacrifices d'animaux et observer les restrictions alimentaires (telles que la souris, le serpent, le porc, le lièvre, le hibou... qui ne devaient pas être mangés sous l'Ancien Testament : lire Lévitique 11).

Or, tous ceux qui continuent de célébrer les fêtes juives n'observent pas les autres consignes de l'Ancien Testament. Pis, ils n'observent mêmes pas toutes ces fêtes. Ils relèvent des Écritures quelques-unes (sûrement celles qui leur plaisent) pour les célébrer. Ils sont donc transgresseurs de la loi « *car quiconque observe toute la loi, mais pèche contre un seul commandement, devient coupable de tous* » (Jacques 2.10). De toute façon, Galates 5.4 soutient que ceux qui veulent pratiquer la loi sont « *séparés de Christ* », « *déchus de la grâce* ». La loi n'est cependant pas contre les promesses de Dieu. Elle était comme un surveillant, un guide qui devait conduire le peuple vers le Christ Jésus. Jésus étant venu, « *nous ne sommes plus sous ce pédagogue* » (Galates 3.24,25).

IV. POURQUOI JÉSUS A-T-IL OBSERVÉ LES FÊTES JUIVES ?

Quelqu'un dira : Pourquoi Jésus a-t-il donc observé toutes les fêtes juives s'il est vrai qu'elles ne doivent plus être célébrées (Luc 2.41,42; 22.7,8; Jean 4.4,5; 5.1; 7.2) ?

D'abord c'est parce que Jésus était juif. Or, ceux qui observent ces fêtes actuellement ne sont

pas tous des Juifs. De plus, Jésus est né sous la loi (Galates 4.4). Il fut donc soumis à cette loi. Il est venu inaugurer une nouvelle alliance, un nouveau testament. Mais ce testament n'est entré en vigueur qu'après sa mort, car « *là où il y a un testament, il est nécessaire que la mort du testateur soit constatée* » pour que ce testament soit en vigueur (Hébreux 9.16). Les fêtes juives devaient donc être célébrées jusqu'à la mort de Jésus.

La seule fête instituée par Jésus et observée par les premiers chrétiens, c'est la sainte cène qui commémore sa mort sur la croix. Elle consiste en la prise par les chrétiens, c'est-à-dire ceux qui sont baptisés, du pain sans levain (symbole du corps de Jésus) et du jus de raisin (symbole de son sang expiatoire). Elle a lieu chaque premier jour de la semaine, c'est-à-dire le dimanche (lire Luc 22.14-20; 1 Corinthiens 11.23-26; Actes 20.7).

Voyez-vous, les hommes ont l'imagination très fertile, et ils essayent d'imposer leurs convictions, les faire accepter comme si elles étaient bibliques. Heureusement que la Bible est là pour réfuter tous ces contradicteurs. Examinons tous d'une manière objective, sans parti pris les Écritures pour voir ce qu'elles disent des fêtes religieuses. Si la Bible confirme ces propos, soyons assez humbles pour les accepter. Car au dernier jour, c'est la Bible, la Parole de Dieu, qui nous jugera.

M'Bla Kouassi Séraphin

Pour recevoir ce journal gratuit, envoyez-nous votre nom et votre adresse complète. S'il s'agit d'un groupe, tel qu'une assemblée, précisez le nombre de copies que vous pourriez employer.

